**Journées Techniques des 15 et 16 mars 2005 - Fermeture des décharges non autorisées ou sauvages et ouverture de centres de stockage de déchets : deux actions indispensables et complémentaires**

**15/03/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**L'ADEME organise deux journées techniques les 15 et 16 mars « de la réhabilitation des décharges à l'optimisation des centres de stockages de déchets » et revient, à cette occasion, sur la notion de centre de stockage des déchets afin d'alerter sur la nécessaire ouverture de nouveaux centres et de lutter contre les idées reçues en montrant les progrès effectués entre ce qu'ont été les décharges d'antan et ce que sont les centres de stockage actuels**.

**La fermeture et la réhabilitation des décharges communales qui ne répondent plus aux exigences réglementaires et des dépôts sauvages constituent une priorité des Pouvoirs Publics** et un impératif pour une bonne compréhension de la politique déchets par tous. Cette action d'ampleur nécessite la mise en ?uvre d'actions d'accompagnement pour faciliter l'accueil des déchets encombrants des ménages ou des artisans mais aussi l'ouverture de nouvelles unités pour le stockage des déchets non valorisables dans de bonnes conditions.

La réglementation récente concernant les centres de stockage des déchets, au même titre que celle concernant les installations de traitement de déchets, permet une amélioration indéniable de la qualité des sites et de leur exploitation, tout particulièrement dans le domaine des eaux souterraines et de la limitation des émissions de gaz à effet de serre (biogaz).

Mais les nuisances, liées notamment aux odeurs, restent un sujet majeur de plaintes des riverains auquel il est nécessaire d'apporter des améliorations.

Le faible nombre d'ouverture de nouveaux sites, l'épuisement des capacités actuelles et la fermeture des sites, dans un contexte de forte opposition du public, fait craindre des **risques de pénurie**. La mise en ?uvre sur un territoire d'une politique globale de gestion des déchets privilégiant la prévention et la valorisation, puis le traitement, nécessite cependant des capacités pour stocker les déchets résiduels.

Pour une meilleure appréhension des centres de stockage par le public, la concertation entre l'ensemble des acteurs très en amont du choix d'une stratégie globale de gestion des déchets, l'amélioration des conditions d'information et une surveillance construite sur des principes de dialogue et de transparence constituent autant de pistes de réflexion pour prendre en compte les préoccupations légitimes des citoyens.

**Contact**

* Relations Presse ADEME

H & B Communication  
[Nadège Chapelin](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)   
Tél. : 01 58 18 32 45   
[Elisabeth Dos Santos](mailto:e.dossantos@hbcommunication.fr)   
tél. : 01 58 18 32 45